

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

DU COMITÉ SYNDICAL

**SEANCE DU 7 DECEMBRE 2022**

L'an deux mille vingt-deux, le sept décembre 2022 à dix-neuf heures sept minutes, le Comité syndical dûment convoqué le premier décembre deux mille vingt-deux, s'est réuni en la salle du Conseil à Le Cellier, en session ordinaire, sous la Présidence de Madame Anne-Marie CORDIER.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 16

Nombre de délégués présents (titulaires et suppléants) : 12

Nombre de délégués participant au vote : 9 + 4 pouvoirs

### **Titulaires présents :**

Elus Couffé : Frédéric DELANOUE Suzanne LELAURE Roseline VALEAU,

Elus Le Cellier : Michaël DAVID,

Elues Ligné : Anne-Marie CORDIER, Stéphanie BÉRITAULT, Déborah SIDDI

Elus Mouzeil : Daniel GARNIER, Jacqueline LE TEXIER

### **Titulaire absent excusé :**

Elue Couffé : Daniel PAGEAU (Pouvoir à Suzanne LELAURE).

Elus Le Cellier : Philippe MOREL (pouvoir à Suzanne HERBETTE), Aurélie AUDRAIN, Céline ORTHION

Elu Ligné : Maurice PERRION (pouvoir Guillaume NIEL)

Elus Mouzeil : Florence BEZIER (pouvoir à Jacqueline LETEXIER) et Daniel MOULIN

### **Suppléants présents :**

Elue Le Cellier : Stéphanie HERBETTE

Elus Ligné : Guillaume NIEL, Anita MENET

### **Suppléants absents excusés :**

Elues Couffé : Cécile COTTINEAU

Elus Le Cellier : Didier PICAT.

Elus Mouzeil : Marina JULIENNE,

**Secrétaire de séance** : Stéphanie BÉRITAULT

## **N°2022-39 CONVENTION ECORAIDE 2023**

L'EcoRaide est un raid sportif et écocitoyen aura lieu en 2023 sur le territoire du SIVOM du secteur de Ligné. L'événement sera co-organisé par le SIVOM et la COMPA, il se déroulera les 5, 6 et 7 juillet 2023.

La COMPA propose une convention de partenariat qui définit le rôle de chacune des parties organisatrices.

Le SIVOM s'engage pour les points suivants :

- Le SIVOM organise et prend en charge les frais liés aux repas pour l'ensemble des participants et encadrants de l'événement, aux pots d'ouverture et de clôture de l'événement. Le SIVOM refacturera ces frais aux structures jeunesse du Pays d'Ancenis, au prorata du nombre de jeunes inscrits par structures, dans la limite de 35 € par participant pour l'ensemble du séjour.
- Le SIVOM pourra enregistrer les jeunes du secteur intéressés et participer via son service jeunesse à l'événement.
- Des agents du SIVOM seront présents lors de l'EcoRaide pour assurer l'encadrement des participants.
- A compter du 1<sup>er</sup> novembre 2022 jusqu'au bilan de l'événement, un agent du SIVOM sera dédié à l'organisation et la coordination de l'événement (logistique, animation du comité local d'organisation, coordination de la vie quotidienne sur le séjour). Une prise en charge financière de ce temps sur présentation d'un état des heures réalisés, basé sur un montant horaire forfaitaire et dans la limite de 150 heures.

La COMPA s'engage à prendre en charge :

- Les frais de personnel définis précédemment
- Les frais liés à l'organisation d'activités
- Les frais de communication
- Les frais du premier déjeuner des organisateurs et du repas du jeudi soir pour l'ensemble des participants.

La COMPA veille :

- A la sécurité des participants
- A obtenir les autorisations nécessaires auprès des instances

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu l'exposé des motifs,

**Après en avoir délibéré, le Comité syndical :**

<b>Suffrages exprimés :</b>			
<b>Voix pour : 13</b>	<b>Voix contre : 0</b>	<b>Abstention : 0</b>	<b>Ne prend pas part au vote : 0</b>

- Accepte les termes de la convention annexée,

- Autorise Madame la présidente à la signer.

Pour extrait conforme aux registres  
La Présidente,  
Anne-Marie CORDIER



Certifié exécutoire compte tenu de sa transmission en Sous-préfecture le :